

**Demande de permis de construire n° PC 075 117 17 V0041 concernant le projet
« Mille Arbres », 16-24 boulevard Pershing / 1-7 avenue de la Porte des Ternes /
7 place du Général Koenig (17^e arrondissement de Paris)**

Consultation des collectivités territoriales intéressées par le projet
(article L. 122-1-V du code de l'environnement)

Conformément à l'article L. 122-1-V du code de l'environnement, le dossier présentant le projet comprenant :

- l'étude d'impact, ses annexes et son résumé non technique ;
- la demande de permis de construire n° PC 075 117 17 V0041 pour le projet « Mille Arbres », concernant la construction, après dépose des bungalows de la gare routière Pershing et abattage d'arbres, d'un bâtiment de 10 étages sur 3 niveaux de sous-sol, surplombant en partie le boulevard périphérique et donnant sur rues, places et patios intérieurs plantés, comprenant des bureaux, un hôtel de tourisme, des logements dont des logements sociaux, une crèche, une halte-garderie, des restaurants et une plaine de jeux pour enfants desservis par une rue intérieure, des places de stationnement en sous-sol, création d'une gare routière en sous-sol, et plantation de mille arbres dans les jardins des 1^{er} et 8^{ème} étages avec restaurant panoramique au R+8 – 16-24 boulevard Pershing / 1-7 avenue de la Porte des Ternes / 7 place du Général Koenig (17^e arrondissement de Paris) ;

a été transmis pour avis, le 20 août 2018, à la commune de Paris (commune d'implantation du projet) et la commune de Neuilly-sur-Seine (collectivité territoriale susceptible d'être intéressée par le projet en raison de sa proximité avec le site du projet) :

La commune de Paris a émis un avis sur le dossier par délibération n° 2018 DU 52 en date des 24, 25 et 26 septembre 2018. Le document correspondant est reproduit ci-après.

Au 1^{er} novembre 2018, la commune de Neuilly-sur Seine n'avait pas émis d'avis.

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DU 52 APUI sur le site Pershing (17e) – Projet Mille Arbres – Avis favorable du Conseil de Paris sur l'étude d'impact et la demande de Permis de Construire dans le cadre de la consultation préalable des collectivités (art. L122-I,V du code de l'Environnement).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses article L. 122-1, V et R. 122-7, I ;

Vu la délibération 2016 DU 90 du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 relative à la désignation du lauréat APUI sur le site Pershing (17e), au principe de déclassement, au protocole de transfert de droits et de vente en l'état futur d'achèvement, et à l'autorisation de dépôt des autorisations d'urbanisme ;

Vu le dossier présentant le projet Mille Arbres, comprenant l'étude d'impact et la demande de permis de construire, et annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis du Maire du 17e arrondissement en date du 12 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu le projet en délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris sollicite l'avis du Conseil de Paris sur le dossier présentant le projet ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Le Conseil de Paris émet un avis favorable sur le dossier présentant le projet Mille Arbres, comprenant l'étude d'impact et la demande de permis de construire.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO